

Document: EB 2020/131(R)/INF.8
Date: 19 January 2021
Distribution: Public
Original: English

E



Note of Intent between the Executive Secretariat of the Group of Five for the Sahel, the Food and Agriculture Organization of the United Nations, the World Food Programme and IFAD

for the Regional Lending Operation

Joint Programme for the Sahel in Response to the Challenges of COVID-19, Conflict and Climate Change

Note to Executive Board representatives

Focal points:

Technical questions:

Nadine Gbossa
Regional Director a.i.
West and Central Africa Division
Tel: +39 06 5459 2388
e-mail: n.gbossa@ifad.org

Benoit Thierry
Head of Hub and Country Director
Tel: + 221 77 450 94 58
e-mail: b.thierry@ifad.org

Dispatch of documentation:

Deirdre Mc Grenra
Chief
Institutional Governance and
Member Relations
Tel.: +39 06 5459 2374
e-mail: gb@ifad.org

Executive Board — 131st Session
Rome, 7–9 December 2020

For: Information

Contents

Note of intent

1

Appendix

Mémorandum d'Entente

Note of intent

1. The creation of the Group of Five for the Sahel (G5) in 2014 to address the security crisis in the region was followed by the establishment of a Strategy for Development and Security (SDS) among member countries. The strategy identifies several areas of intervention and the investments required in each, with operations implemented through a priority investment programme.
2. Axis III of the SDS, "Resilience and Human Development", aims to improve production capacity, efficiently manage and develop natural resources, enhance livelihoods and access to basic social services, and sustainably improve the food security and nutritional status of target populations.
3. The United Nations Rome-based agencies (RBAs) — the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), IFAD and the World Food Programme (WFP) — share the common goal of strengthening the resources and production systems of vulnerable and food-insecure rural populations. Given their complementary mandates, the three organizations are coming together to coordinate their interventions and increase their impact.
4. In view of the many challenges facing the populations of the Sahel, the RBAs are committed to adopting a coherent and coordinated regional approach in the framework of a common strategy based on the following objectives:
 - (i) Strengthen the living conditions of vulnerable populations through improved access to food, quality basic services and infrastructure;
 - (ii) Address the root causes of vulnerability in rural communities, including exposure to disasters and climate risks, to improve resilience, livelihoods, food security and nutrition; and
 - (iii) Improve social inclusion and eliminate gender disparity, promote peaceful dialogue and the management of conflict over natural resources in order to help build and maintain peace.
5. In February 2018, the Permanent Secretariat of the G5 Sahel, FAO and WFP signed a three-year letter of intent (LoI) to form a coalition to deliver on axis III of the SDS. In the letter, the signatories agreed on a coordinated approach based on the principle of subsidiarity, with actors respectively working in the field of resilience, food and nutritional security. The approach promotes efficiency and sustainability in implementing G5 Sahel resilience activities, facilitates decision-making and leverages the efforts of member countries and partners in scaling up interventions.
6. During discussions on the renewal of the LoI, the parties agreed to include IFAD in a new note of intent.
7. In co-signing this expanded note of intent between the RBAs and the G5 Sahel Secretariat for the period 2021-2024, IFAD will further promote regional integration in West Africa and the Sahel region through the Joint Programme for the Sahel in Response to the Challenges of COVID-19, Conflict and Climate Change regional lending operation (RLO) that was approved by the Executive Board in December 2020 and that will target the following countries: Burkina Faso, Chad, Mali, Mauritania, Niger and Senegal.¹ The RLO is designed to help build the production capacity, resilience and incomes of poor rural populations in the Sahel region.

¹G5 + Senegal: The programme targets the cross border zones of the G5 countries and Senegal, which is part of the Sahel region.

8. This note of intent was signed on 1 December 2020 and does not place any legal or financial obligations on IFAD. A scanned copy of the expanded note of intent is attached for information as requested by Member States during the Executive Board session of December 2020.



MÉMORANDUM D'ENTENTE DE PARTENARIAT TECHNIQUE ENTRE LE G5 SAHEL, L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO), LE FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA) ET LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)

Préambule

1. Considérant la Stratégie pour le Développement et la Sécurité des pays du G5 Sahel (SDS) dont l'objectif global est de « *contribuer par des actions régionales à assurer le bien-être socio-économique des populations de l'espace du G5 Sahel, à travers une croissance inclusive et soutenue dans un environnement sécurisé* » ;
2. Considérant plus particulièrement l'axe stratégique « Résilience et développement humain » de la SDS, qui vise le renforcement de la résilience des populations de l'espace du G5 Sahel notamment par la protection et la gestion rationnelle des ressources naturelles, le développement d'opportunités économiques, le développement de services sociaux de base et l'amélioration durable de la situation alimentaire et nutritionnelle ;
3. Considérant le Programme d'Investissements Prioritaires (PIP) du G5 Sahel comme plan d'action pour la mise en œuvre opérationnelle du SDS ;
4. Considérant que la lutte contre la pauvreté, l'atteinte de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et la promotion d'une agriculture durable sont au cœur des mandats de la FAO, du FIDA et du PAM. Agences des Nations Unies basées à Rome
5. Considérant l'importance de la synergie des interventions humanitaires dans le Sahel, La FAO, le FIDA et le PAM ont élaboré un plan d'action commun ayant pour objectif de :
 - a. renforcer les conditions de vie des populations vulnérables par un meilleur accès à la nourriture, aux services de base de qualité et aux infrastructures ;
 - b. s'attaquer aux causes profondes des vulnérabilités des communautés rurales, y compris les vulnérabilités face aux catastrophes et aux risques climatiques afin d'améliorer la résilience des moyens de subsistance ainsi que la sécurité alimentaire et la nutrition ; et
 - c. améliorer l'inclusion sociale et les disparités entre les sexes, le dialogue pacifique et la gestion des conflits liés aux ressources naturelles afin de contribuer à la construction et au maintien de la paix ;
6. Considérant que les domaines de collaboration du Secrétariat Permanent (SP) du G5 Sahel, de la FAO, du FIDA et du PAM s'inscrivent dans les priorités des pays d'intervention du G5 Sahel et au regard des besoins de leur population tels que décrit dans les documents

[Signature]

[Signature]

[Signature]

officiels des États membres du G5 Sahel ;

7. Considérant le besoin de renforcer, mieux coordonner et intégrer les efforts des différents acteurs (G5 Sahel, FAO, FIDA et PAM) pour une meilleure mise en œuvre des stratégies plans, et activités de résilience déjà développés dans les pays du G5 sahel (, les Plans Résilience Pays (PRP), le Programme d'Investissements Prioritaires, (PIP) et le Cadre d'actions Prioritaires intégré (CAPI) du G5 Sahel), pour soutenir la documentation, la capitalisation et le partage de bonnes pratiques, et pour la mise à l'échelle des actions du FIDA, FAO et PAM ;
 8. Considérant que malgré l'importance des interventions humanitaires et de projets de développement en faveur de la résilience dans les pays du G5 Sahel, ils doivent encore être renforcés, notamment dans les zones où le nexus Paix-Sécurité-Sécurité Alimentaire-Développement est le plus nécessaire ;
 9. Considérant les besoins en planification participative au niveau communautaire et en renforcement de capacités des services techniques décentralisés ;
10. La FAO, le FIDA, le PAM, et le G5 Sahel, conviennent de ce qui suit :

I. Objet

11. Le G5 Sahel, la FAO, le FIDA et le PAM, tenant compte de leurs missions, avantages comparatifs et stratégies respectives en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans la région du Sahel et au sein des pays membres du G5 Sahel, et après plusieurs discussions au cours de différentes rencontres ont convenus de mettre en place un cadre formel de partenariat technique.
12. Le cadre de partenariat ci-après dénommé mémorandum d'entente (le « Mémorandum d'Entente » ou le « Mémorandum ») définit le contenu technique de la collaboration entre le G5 Sahel et les 3 institutions, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre en appui à l'institution régionale et à ses pays membres.
13. Le G5 Sahel, la FAO, le FIDA et le PAM ont convenus de conjuguer leurs efforts en appliquant les principes de subsidiarité avec les acteurs intervenant dans le domaine de la résilience et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Leur collaboration devra favoriser l'efficacité et la pérennité dans la mise en œuvre des programmes du G5 Sahel en matière de résilience, en vue de faciliter la prise de décision et catalyser les efforts des pays membres et des partenaires pour la mise à l'échelle des interventions.

II. Domaines de collaboration

14. Pour apporter leur contribution dans la dynamique engagée par le Secrétariat Permanent du G5 Sahel, en vue de maximiser l'impact de leurs activités et engendrer un parcours de résilience qui se voudrait irréversible, la FAO, le FIDA et le PAM vont apporter un appui au Secrétariat Permanent du G5 Sahel et à ses pays membres conformément à leur mandat, politiques et règles respectif. Il s'agira notamment d'un appui technique dans les domaines

de la résilience, de l'agriculture et du pastoralisme, dans le cadre d'un accompagnement des efforts du G5 Sahel pour appuyer les pays membres dans la mise en œuvre des actions de résilience de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité (SDS) et son plan d'action à savoir le PIP. Conformément aux modalités de coopération prévues aux paragraphes 19 et 20, cela comportera, entre autres :

- Un appui au renforcement des capacités et à la mise en œuvre des feuilles de route des coalitions nationales dans les pays du G5 Sahel ;
 - La participation aux processus de programmation et de suivi-évaluation selon les contextes et les moyens d'existence afin de contribuer à l'amélioration des interventions à partir des paquets intégrés disponibles ;
 - Le renforcement et la mobilisation de l'expertise nationale et régionale pour appuyer la mise en œuvre, la documentation des bonnes pratiques de résilience, et les études techniques et thématiques ;
 - La facilitation de l'implication des institutions sous régionales, régionales et internationales dans l'analyse de la résilience et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des impacts des interventions, et dans la diffusion des résultats ;
 - Le renforcement des capacités des Comités Nationaux de Coordination leur permettant de mieux suivre et coordonner les actions au niveau des États ;
 - Un appui pour accompagner l'organisation de réunions stratégiques, d'ateliers de formation et de partage et de missions de haut niveau sur le plan international, régional et au niveau des pays membres ;
 - Un appui à la formulation des projets du Programme d'Investissements Prioritaires du G5 Sahel ;
 - Un appui à l'organisation de séances de plaidoyer auprès des bailleurs ;
 - Un appui au plaidoyer et au dialogue politique pour renforcer la prise en compte de la résilience dans les initiatives nationales et pour l'harmonisation des positions des toutes les parties prenantes ;
 - Un appui à la communication des initiatives du G5 Sahel dans le domaine de la résilience, notamment les initiatives communes entre l'institution régionale et les trois agences onusiennes, notamment la publication d'articles dans des médias nationaux et des revues, l'édition et la diffusion de dépliants, l'organisation de journées portes ouvertes et par le partage des produits de communication à travers les canaux respectifs des quatre partenaires (sites internet, réseaux sociaux, réunions et ateliers, etc.)
15. Le G5 Sahel, la FAO, le FIDA et le PAM pourront éventuellement envisager une mobilisation conjointe de ressources pour le financement et/ou la mise en œuvre d'activités déterminées d'un commun accord, et conformément à leur mandat, politiques et règles respectifs ;
16. Le G5 Sahel soumettra périodiquement les rapports sur les activités réalisées dans le cadre de cette présente entente. Ces rapports seront soumis à la FAO, au FIDA, au PAM et autres membres de la coalition, à titre d'information.
17. Le G5 Sahel s'engage à mettre à la disposition des partenaires régis par le présent Mémorandum, toutes les informations nécessaires sur l'état de mise en œuvre des termes de ce Mémorandum.

III. Modalité de coopération et durée de l'entente

18. Le G5 Sahel, la FAO, le FIDA et le PAM tiendront une réunion annuelle de cadrage et des réunions périodiques pour examiner la mise en œuvre des activités prévues dans le Mémorandum d'Entente. Ces rencontres seront l'occasion d'identifier et de planifier les activités conjointes sur la base de plans de travail des parties au présent Mémorandum et de préciser leur degré d'implication dans les domaines de collaboration.
19. Les équipes techniques des parties au présent Mémorandum d'Entente sont chargées de la mise en œuvre du Mémorandum. Ce Mémorandum entrera en vigueur à la date de la dernière signature et le restera jusqu'au 31 décembre 2023. Il est éventuellement renouvelable, conformément au paragraphe 21.

IV. Modification et/ou résiliation de l'Entente

20. Chaque partie peut renoncer à ce Mémorandum d'Entente à tout moment à condition qu'elle en avise les autres parties trois (3) mois à l'avance.
21. Toute modification ou renonciation à un terme du Mémorandum par une des parties doit être notifiée par écrit aux autres parties, validée et approuvée par toutes les parties pour être prise en compte dans le Mémorandum.

V. Conflit d'intérêt

22. Dans le cadre du présent Mémorandum, les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts afin d'éviter toute action pouvant créer des conflits d'intérêts.
23. Si pendant l'exécution du Mémorandum, une partie perçoit en son sein ou dans ses relations avec un autre partenaire, un risque de conflits d'intérêts, elle doit en aviser l'autre partie afin d'y trouver une solution appropriée.

VI. Privilèges et Immunités

24. Aucune disposition du présent Mémorandum d'Entente ou de tout document établi à la suite du dit Mémorandum ne sera interprétée comme une renonciation expresse ou tacite, par la FAO, le FIDA et le PAM, aux privilèges et immunités dont ils peuvent jouir en application de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies, de la convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, de leurs chartes ou actes fondateurs, du droit international coutumier, d'autres accords nationaux et internationaux pertinents et du droit interne.



25. Aucune disposition du présent Mémorandum ou de tout document établi à la suite du dit Mémorandum ne sera interprétée comme une renonciation expresse ou tacite, par le G5 Sahel aux privilèges et immunités dont ils peuvent jouir en application de son mandat.

26. Le présent Mémorandum d'Entente ne crée aucune obligation entre les parties et n'est pas juridiquement contraignante.

<u>Pour la FAO</u>	<u>Pour le FIDA</u>	<u>Pour le PAM</u>	<u>Pour le G5 Sahel</u>
Nom: <i>Robert Gué</i>	Nom: <i>Donat B...</i>	Nom: <i>E-N. NIKET</i>	Nom: <i>Ahmad J. Sidikiou</i>
Titre: <i>SRC FMO</i>	Titre: <i>Adm. Programm.</i>	Titre: <i>REA. DIRECTEUR</i>	Titre: <i>SE G5 Sahel</i>
Date: <i>1/12/2020</i>	Date: <i>1/12/20</i>	Date: <i>1/12/20</i>	Date: <i>01/12/2020</i>